

ARRÊTÉ MUNICIPAL

autorisant la retraite aux flambeaux le 29 mai 2025
Acte 6.1

Le maire de la commune de CAHAGNES

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982, modifiée par la loi 82.263 du 22 juillet 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des Régions,

Vu le code Général des collectivités Territoriales,

Vu la demande de Mme Elodie BOUSSARD, Présidente de l'association Comité des Fêtes de Cahagnes en date du 30 mars 2025, d'organiser une retraite aux flambeaux sur le domaine public,

Considérant qu'il est nécessaire de prendre toutes les mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité publique pour permettre le bon déroulement de la retraite aux flambeaux,

ARRETE

Article 1^{er} : Le 29 mai 2025 à partir de 22h00 est autorisée la retraite au flambeau, organisée par l'association du Comité des Fêtes de Cahagnes, sur le domaine public, à l'occasion de la fête de l'Ascension.

Article 2 : Le cortège utilisera l'itinéraire suivant : départ de la salle Edeline, marche à travers la place des Fêtes jusqu'au terrain de foot.

Article 3 : Le Comité des Fêtes, organisateur, se conformera aux prescriptions réglementaires en vigueur et prendra toutes les mesures nécessaires et utiles pour assurer la sécurité des participants.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Tilly-sur-Seulles, le SDIS et à Madame Elodie BOUSSARD, Présidente du comité des fêtes, qui, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Fait à Cahagnes,
Le 06 mai 2025.

Le Maire,
Guillaume DUJARDIN

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Cahagnes, Calvados. The stamp features a central emblem with a castle and the text 'Maire de CAHAGNES' and 'CALVADOS'. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Guillaume Dujardin'.